

... et améliorer le statut des accueillantes d'enfants

Un peu plus tôt dans la journée, M^{me} Milquet (CDH), également en charge de la Petite Enfance, s'est engagée, en commission, à prendre "*sa part de responsabilité*" auquel cas le gouvernement fédéral ne pourrait avancer sur l'octroi d'un statut complet pour les accueillantes d'enfants conventionnées. Elle a ainsi annoncé, dans le cadre des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, deux pistes d'amélioration: 1° garantir un revenu mensuel fixe, calculé sur la base du nombre d'enfants pour lesquels les accueillantes ont obtenu un agrément; et 2° obtenir l'équivalent d'un pécule de vacances via une augmentation des indemnités journalières par enfant accueilli.